

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 mars 2020 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Sont également présentes, Mesdames Sylvie Dubois, directrice générale et greffière et Karyne Tremblay, directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2020-03-048

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum**
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) Adoption de l'ordre du jour**
- D) Adoption du procès-verbal**
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) Engagement de crédits (dépenses)**
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) Résolutions d'intérêt général**
 - H.1 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
 - H.2 Demande d'appui financier / Place aux jeunes D'Autray et Contact / Promotion économique
 - H.3 Tourisme Lanaudière / Promotion des Destinations Plein Air
 - H.4 Aménagement d'une aire de jeux d'eau / Octroi de contrat
 - H.5 Coordinatrice à la bibliothèque municipale / Engagement
 - H.6 Programme d'entretien annuel des terrains de soccer / Octroi de contrat
 - H.7 Groupe d'entraide en Toute Amitié / Spectacle humoristique / Demande de commandite
 - H.8 Renouvellement du contrat d'assurance collective / Régime des Chambres de Commerce
 - H.9 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées / Demande d'aide financière
 - H.10 Association de Hockey mineur de Berthier / Demande de commandite
 - H.11 Fourniture de services relative aux travaux de traçage des lignes de rues / Octroi de contrat
 - H.12 Travaux de réfection de trottoirs et bordures / Octroi de contrat
 - H.13 Fourniture de services relative au balayage mécanique des rues / Octroi de contrat
 - H.14 Travaux de modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres et modification des drains des ultra-violets / Octroi de contrat
 - H.15 Travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil / Octroi de contrat
 - H.16 Personnel étudiant / Piscine municipale – été 2020
 - H.17 Personnel étudiant / Camp de jour – été 2020
 - H.18 Chambre de Commerce – Tournoi de hockey / DÉFI ENTREPRISE 2020
 - H.19 Programme Accès-Loisirs – Année 2020 / Camp de jour
 - H.20 Programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel / Somme allouée au budget 2020
 - H. 21 Piscine municipale – Saison 2020
 - H.22 Camp de jour – Saison 2020 / Période d'inscription

2 mars 2020

- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
- L) Adoption de règlement
 - L.1 **Adoption du règlement 955**
Règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts – Saison 2020 / Octroi de contrat
- M.2 Fonds de la taxe sur l'essence / Démarche auprès du gouvernement fédéral

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-03-049

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-050

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2020-01 et 2020-02 » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 389 603,90 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-051

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2020-02 » représente les dépenses encourues en février 2020 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en février 2020 détaillées au « Journal des achats en lot » préparé et déposé par le service de la trésorerie, totalisant la somme de 263 251,82 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 27 février 2020 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020-03-052

H.1 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11, et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-053

H.2 DEMANDE D'APPUI FINANCIER / PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY / PROMOTION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier datée du 23 janvier 2020 du **Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette** dans le cadre du programme de partenariat avec Place aux jeunes D'Autray et Contact;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à offrir des séjours exploratoires et favoriser la rétention et l'arrivée de jeunes adultes spécialisés et leur famille en région;

CONSIDÉRANT que ce projet vise aussi à accueillir des étudiants en recherche de stage ayant le désir de s'établir en région;

CONSIDÉRANT que ces activités s'inscrivent dans les objectifs de développements et du volet promotionnel souhaités par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 250 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette dans le cadre du programme de partenariat avec Place aux jeunes D'Autray et Contact.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-054

H.3 TOURISME LANAUDIÈRE / PROMOTION DES DESTINATIONS PLEIN AIR

CONSIDÉRANT que, depuis trois (3) ans, la région du secteur Berthier est représentée dans la promotion faite par Tourisme Lanaudière grâce au concept des « Destinations Plein Air »;

CONSIDÉRANT que l'entente permet de profiter des campagnes de promotion pour mettre en valeur le territoire et les entreprises;

CONSIDÉRANT que ladite entente vient à échéance dans les prochains mois et que Tourisme Lanaudière propose de reconduire l'entente pour trois (3) ans incluant quelques modifications dont l'ajout des municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie;

CONSIDÉRANT que le coût du projet s'élève à un montant total de 18 000 \$ pour les trois ans dont 10 800 \$ financés par le PAC rurales et 7 200 \$ assumés, à part égale, par les six (6) municipalités participantes représentant un montant de 1 200 \$ chacune;

2 mars 2020

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adhérer à l'entente relative à la promotion des Destinations Plein Air avec Tourisme Lanaudière pour une période de trois (3) ans représentant un coût annuel de 400 \$ totalisant un montant de 1 200 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-055

H.4 AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau ont été prévus au budget 2020 avec un financement au moyen d'une appropriation de l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a confirmé par courriel le 20 janvier 2020 l'octroi d'une aide financière de 162 049 \$ pour la réalisation desdits travaux dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 janvier 2020 dans le journal l'Action d'Autray ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 20 février 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Les Entreprises Berthier inc.	263 746,00 \$
Construction Lavallée	265 998,00 \$
INEXCO Construction inc.	268 015,00 \$
Terrassement Limoges et fils	278 457,92 \$
9230-8832 Québec inc.	281 413,06 \$
Jeux-Tec Installations	299 628,00 \$
NORMEC Construction inc.	313 081,00 \$
G. Gingras Excavation	339 253,83 \$
Les Entreprises Daniel Brûlé inc. / Piscine EDB	354 400,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 21 février 2020 émise par M. Pierre Girard, ingénieur de la firme Girard-Hébert inc., suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que la compagnie « Les Entreprises Berthier inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De décréter les travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau faisant l'objet de l'appel d'offres numéro 2020-004.

D'octroyer à la compagnie « Les Entreprises Berthier inc » le contrat des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au coût de 263 746 \$ plus les taxes applicables totalisant un montant de 303 241,96 \$, le tout tel que décrit au devis numéro 2020-004.

2 mars 2020

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du solde du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés moins l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-056

H.5 COORDONNATRICE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale de la Ville de Berthierville est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 24 février 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 24 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'engagement de madame Sylvie Francis au poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale selon les termes et conditions stipulés au contrat à durée déterminée de 36 mois débutant le 6 avril 2020.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat d'engagement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-057

H.6 PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DES TERRAINS DE SOCCER / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les terrains de soccer doivent faire l'objet d'un entretien annuel spécialisé afin d'assurer la qualité de la surface du jeu;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 18 février 2020 déposée par la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. relative à l'entretien des terrains de soccer incluant les opérations de déchaumage des terrains;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette offre lors du comité de travail tenu le 24 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Multi-Surfaces Giguère inc. le contrat d'entretien des terrains de soccer pour la saison 2020 au coût unitaire de 1,41\$/mètre carré totalisant 11 844 \$ plus les taxes applicables pour une superficie total de 8 400 mètres carrés.

2 mars 2020

D'autoriser les travaux de réparation de gazon au coût de treize dollars (13,00 \$) du mètre carré plus les taxes applicables ainsi que les travaux de terreautage supplémentaire au coût de 0,40 \$/m² plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé à leur offre de services datée du 18 février 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-058

H.7 GROUPE D'ENTRAIDE EN TOUTE AMITIÉ / SPECTACLE HUMORISTIQUE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 28 janvier 2020 provenant du Groupe d'entraide en Toute Amitié, organisme à but non lucratif, quant à la tenue d'un spectacle humoristique qui se tiendra le 5 juin 2020 à l'auditorium de l'école Pierre-de-Lestage;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue du spectacle humoristique sur le territoire de Berthierville respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau local;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 24 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 200 \$ au Groupe d'entraide en Toute Amitié pour la tenue d'un spectacle humoristique qui se tiendra le 5 juin 2020 à l'auditorium de l'école Pierre-de-Lestage.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-059

H.8 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE / RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Berthierville vient à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la firme « Les Assurances Robillard et Associés inc. » a analysé les conditions de renouvellement du programme d'assurance collective;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Giroux, conseiller en assurance collective, de renouveler le contrat d'assurance collective aux conditions proposées par le Régime des Chambres de Commerce;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 24 février 2020 regroupant M. Michel Giroux, le président du SCFP – Section locale 4676 ainsi que la direction générale de la Ville ayant pour objet la présentation des conditions et des taux de renouvellement pour les garanties relatives au groupe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville auprès de la compagnie « Régime des Chambres de Commerce » pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et ce, aux conditions décrites au document de renouvellement du Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-060

H.9 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) met à la disposition des instances responsables du loisir des personnes handicapées une aide financière pour le soutien à l'accompagnement visant à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offre l'activité de camp de jour aux enfants en saison estivale et doit embaucher du personnel d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées applicable à l'embauche du personnel étudiant d'accompagnement pour les activités du camp de jour de la saison 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-061

H.10 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BERTHIER / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 12 février 2020 provenant de l'Association de Hockey mineur de Berthier, organisme à but non lucratif, organisant un tournoi Atome-Pee-Wee « La Coupe des Présidents » à l'aréna de Berthierville du 3 au 19 avril 2020;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande relative à la tenue de l'événement sur le territoire de Berthierville respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau provincial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

2 mars 2020

ET RÉSOLU :

D'accorder à l'Association de Hockey mineur de Berthier une commandite au montant de 1 750 \$ dans le cadre du tournoi d'hockey Atome-Pee-Wee « La Coupe des Présidents » qui se tiendra à l'aréna de Berthierville du 3 au 19 avril 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-062

H.11 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AUX TRAVAUX DE TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relative aux travaux de traçage des lignes de rues, autorisé par la résolution numéro 2020-02-035;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 27 février 2020, à savoir :

Soumissionnaires	Montant avant taxes Option 1 an 2020	Montant avant taxes Option 2 ans 2020-2021	Montant avant taxes Option 3 ans 2020-2021-2022
Lignco	27 575,00 \$	55 977,49 \$	85 219,47 \$
Lignes Maska 9254-8783 Québec inc.	32 628,75 \$	65 257,50 \$	97 886,25 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie Lignco est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Lignco le contrat de fourniture de services relative aux travaux de traçage des lignes de rues pour une période deux (2) ans, soit pour les années 2020 et 2021, au montant de 55 977,49 \$ plus les taxes applicables, totalisant 64 360,11 \$, le tout tel que décrit au devis numéro 2020-002.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-063

H.12 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relative aux travaux de réfection de trottoirs et bordures, autorisé par la résolution numéro 2020-02-037;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 2 mars 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Trottoir Joliette inc.	64 900,00 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie Trottoir Joliette inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Trottoir Joliette inc. le contrat relatif aux travaux de réfection de trottoirs au coût de 357 \$ / mètre linéaire plus les taxes applicables et de bordures de rue au coût de 292 \$ / mètre linéaire plus les taxes applicables, pour une dépense totalisant 74 618,78 \$ toutes taxes incluses, le tout tel que décrit au devis numéro 2020-007.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-064

H.13 FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE AU BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relative au balayage mécanique des rues, autorisé par la résolution numéro 2020-02-038;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 2 mars 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	Montant avant taxes Option 1 an 2020	Montant avant taxes Option 2 ans 2020-2021
Balai Le Permanent inc.	46 020,00 \$	92 040,00 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie Balai Le Permanent inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Balai Le Permanent inc., le contrat de fourniture de services relative au balayage mécanique des rues pour une période d'un (1) an, soit pour l'année 2020, au montant de 46 020 \$ plus les taxes applicables totalisant 52 911,50 \$, le tout tel que décrit au devis numéro 2020-006.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-065

H.14 TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE DE PRÉFILTRATION DES FILTRES ET MODIFICATION DES DRAINS DES ULTRA-VIOLETS / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les travaux de modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 et de modification des drains des ultra-violets à l'usine de filtration ont été prévus au budget 2020 avec un financement au moyen d'une appropriation de l'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 janvier 2020 dans le journal l'Action d'Autray ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

2 mars 2020

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 25 février 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Groupe Québéco inc.	49 974,00 \$
Pompes Villemaire inc.	54 985,25 \$
Nordmec Constructions inc.	66 464,00 \$
Turcotte 1989 inc.	74 505,00 \$
LML Électrique (1995) Ltée	110 087,16 \$
DERIC Construction inc.	85 678,92 \$
Groupe Mécano inc.	77 688,00 \$
Construction Socomec inc.	82 886,00 \$
Arcade Construction	107 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 27 février 2020 émise par M. Pascal Rochette, ingénieur de la firme GBI Services d'ingénierie, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que la compagnie « Groupe Québéco inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De décréter les travaux de modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 et modification des drains des ultra-violet à l'usine de filtration faisant l'objet de l'appel d'offres numéro 2020-005.

D'octroyer à la compagnie « Groupe Québéco inc. » le contrat des travaux de modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 et modification des drains des ultra-violet au coût de 49 974,00 \$ plus les taxes applicables totalisant un montant de 57 457,61 \$, le tout tel que décrit au devis numéro 2020-005.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté du montant net de la dépense encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-066

H.15 RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LÉVIS ET D'UNE SECTION DE LA RUE DE VAUDREUIL / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le règlement numéro 954 décrétant des travaux de réfection de l'aqueduc, des égouts sanitaire et pluvial et de la voirie sur l'ensemble de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil et autorisant un emprunt de 2 444 501 \$;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 26 mars 2018 provenant de Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant à la Ville de Berthierville son admissibilité à une subvention de 521 600 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 26 mars 2018 provenant de Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant à la Ville de Berthierville son admissibilité à une subvention de 236 600 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour les travaux de réfection des infrastructures d'une section de la rue De Vaudreuil;

2 mars 2020

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2020-003 publié le 28 janvier 2020 dans le journal l'Action d'Autray ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée le 2 mars 2020, à savoir:

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Construction et Pavage Boisvert inc.	1 812 690,00 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	1 171 691,25 \$
SINTRA INC. (Région Lanaudière-Laurentides)	1 384 973,00 \$
Excavations Tourigny inc.	1 443 773,63 \$
Généreux Construction inc.	1 388 280,00 \$
BLR Excavation inc.	1 329 958,37 \$
MASKIMO Construction inc.	1 388 272,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 2 mars 2020 émise par la firme Pluritec ltée suite à l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Les Excavations Michel Chartier inc., le contrat des travaux de réfection des infrastructures de la rue De Lévis et d'une section de la rue De Vaudreuil au montant de 1 171 691,25 \$ plus les taxes applicables totalisant 1 347 152,01 \$ et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 954 par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-067

H.16 PERSONNEL ÉTUDIANT / PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit procéder à l'engagement de personnes salariées étudiantes pour le secteur de la piscine municipale pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur prévoit un salaire de base auquel s'ajoutent des taux selon les compétences du personnel étudiant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de **Laurie-Anne Lafond** à titre de personne salariée étudiante au poste de directrice de la piscine (coordonnatrice) aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les périodes suivantes :

- Pour un maximum de 120 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue des activités de la piscine 2020 et ce, pour la période se situant entre le 1^{er} février et le 23 juin 2020;

2 mars 2020

- Pour un maximum de 40 heures par semaine pour la période se situant entre le 25 juin et le 30 août 2020. Le poste inclut également la responsabilité d'assurer le suivi de l'ensemble des activités de la piscine, la gestion du personnel ainsi que donner des cours de natation et exercer la surveillance.

D'autoriser l'engagement de personne salariée étudiante énumérée ci-dessous pour les activités de la piscine municipale de la saison estivale 2020, du 25 juin au 30 août 2020, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Émilie Croisetière** : au poste de surveillant-sauveteur pour un maximum de 40 heures par semaine selon l'horaire établi. Le poste inclut également la tâche de donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.

D'autoriser l'ajout d'heures au nombre prévu à l'horaire régulier pour les besoins de formations spécifiques ou d'augmentation des heures d'ouverture de la piscine municipale au cours de la saison 2020.

D'autoriser la directrice des loisirs à procéder au recrutement de trois (3) autres personnes salariées étudiantes au poste de surveillant-sauveteur afin de répondre aux besoins du service de la piscine municipale pour la saison estivale 2020.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-068

H.17 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'engagement de personnes salariées étudiantes pour combler les postes assurant l'organisation et l'animation du camp de jour de la saison estivale 2020 regroupant dix (10) moniteurs, deux (2) assistants-moniteurs, deux (2) accompagnateurs-moniteurs et un coordonnateur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offrira un camp régulier et intégré pour répondre à des besoins particuliers de jeunes de 5 à 12 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche des étudiants énumérés ci-dessous à titre de personnes salariées étudiantes pour l'organisation et l'animation du camp de jour 2020 pour la période se situant entre le 25 juin et le 14 août 2020 et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, à savoir :

- **Kim Dumberry, Éléonore Bergeron-Brouillard, Jade Ducharme-Maillé, Jeanne Coutu-Drainville, Valérie Loyer, Karelle Chevalier et Bryan Gilbert** à titre de monitrices et moniteurs, pour un maximum de 40 heures par semaine;
- **Sandrine Moreau et Anthony Joinville** à titre d'accompagnateurs-moniteurs pour un maximum de 40 heures par semaine.
- **Émilie Brissette** à titre de monitrice et d'assistante-coordonnatrice pour un maximum de 40 heures par semaine;

D'autoriser un maximum de 40 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue du camp de jour 2020 et ce, pour les périodes se situant entre le 1^{er} mai et le 23 juin 2020.

2 mars 2020

D'autoriser l'embauche de **Juliette St-Georges** à titre de personne salariée étudiante au poste de coordonnatrice aux conditions prévues à la convention collective en vigueur pour les périodes suivantes :

- Pour un maximum de 120 heures permettant la préparation, la planification et la formation en vue du camp de jour 2020 et ce, pour les périodes se situant entre le 1^{er} février et le 23 juin 2020 ainsi qu'entre le 16 et le 22 août 2020;
- Pour un maximum de 40 heures par semaine pour la période se situant entre le 25 juin et le 14 août 2020.

D'autoriser la directrice des loisirs à procéder au recrutement de quatre (4) autres personnes salariées étudiantes au poste de moniteur afin de répondre aux besoins du camp de jour pour la saison estivale 2020.

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-069

H.18 CHAMBRE DE COMMERCE – TOURNOI DE HOCKEY / DÉFI ENTREPRISE 2020

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de hockey « LE DÉFI ENTREPRISE 2020 » organisé par la Chambre de Commerce et D'Industrie Berthier / D'Autray qui se tiendra du 12 au 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT la demande de la Chambre de Commerce datée du 24 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'accorder gratuitement quatre (4) heures de location de glace à la Chambre de Commerce et D'Industrie Berthier / D'Autray ainsi que l'utilisation gratuite de la salle François-Desrosiers dans le cadre du tournoi de hockey « LE DÉFI ENTREPRISE 2020 » qui se tiendra du 12 au 15 mars 2020.

De permettre l'installation temporaire de commandite sur les bandes ainsi que l'utilisation du tapis rouge pour la mise au jeu protocolaire.

D'autoriser la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray à faire une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées durant la tenue du tournoi.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-070

H.19 PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS – ANNÉE 2020 / CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que, depuis l'année 2012, la Ville de Berthierville a adhéré au Programme Accès-Loisirs ayant pour but de rendre accessible le loisir auprès des citoyens vivant une situation de faible revenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire réserver des places au camp de jour de la saison 2020 pour répondre aux demandes déposées dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'attribuer quinze (15) places au camp de jour de la saison 2020 pour répondre aux demandes déposées au Programme Accès-Loisirs.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-071

H.20 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL / SOMME ALLOUÉE AU BUDGET 2020

CONSIDÉRANT le règlement numéro 955 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT l'article 11 dudit règlement traitant de la disponibilité du programme et faisant référence aux sommes allouées au budget annuel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'allouer une somme de 1 000 \$, imputable au budget de l'année 2020, aux fins de l'application du programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques sur le territoire de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-072

H.21 PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire augmenter et diversifier les heures d'ouverture de la piscine municipale afin de maximiser les services offerts et prolonger la période d'ouverture pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De fixer la période d'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2020 comme suit :

- Du 25 juin au 14 août : ouvert à tous les jours de la semaine;
- Du 15 au 30 août : ouvert du vendredi au dimanche inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-073

H.22 CAMP DE JOUR – SAISON 2020 / PÉRIODE D'INSCRIPTION

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de limiter le nombre d'inscription au camp de jour afin d'offrir à tous les enfants une expérience optimale dans un cadre sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire prioriser l'inscription aux enfants résidant sur le territoire de Berthierville;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 17 février 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De fixer le nombre limite d'inscriptions au camp de jour à 140 enfants afin d'assurer un cadre sécuritaire et une qualité du service supérieur.

D'autoriser une période d'inscription en deux temps, à savoir :

- Du 16 au 27 mars : période d'inscription réservée aux enfants résidant sur le territoire de Berthierville;
- Du 30 mars au 3 avril : période d'inscription ouverte également aux enfants non-résidents.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-204 de modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à l'aménagement des aires de stationnement et à la plantation d'arbres, émis par la MRC de D'Autray le 10 février 2020
- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-205 de modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à l'ajout de la classe industriel de « TYPE 5 », à l'encadrement des usages de microbrasseries et de microdistilleries et à la modification des usages permis dans la zone 4-I-25, émis par la MRC de D'Autray le 10 février 2020

J) **RAPPORT DES SERVICES**

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de janvier 2020
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de février 2020
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de février 2020

K) **AVIS DE MOTION**

2020-03-074

K.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

Avis de motion est donné par M. le conseiller Sylvain Destrempe qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Un projet de règlement est déposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe.

L) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2020-03-075

L.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 955**
Règlement établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques

ATTENDU que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020, le projet de règlement no 955 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques a été déposé;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 février 2020;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 955 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) **AFFAIRES NOUVELLES**

2020-03-076

M.1 **FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – SAISON 2020 / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation à l'égard du contrat de fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts pour la saison 2020, autorisé par la résolution numéro 2020-02-026;

2 mars 2020

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée le 26 février 2020, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Dauphin Multi-Services	84 282,85 \$

CONSIDÉRANT que la compagnie Dauphin Multi-Services est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Dauphin Multi-Services le contrat de fourniture de services relative à l'entretien des espaces verts pour la saison 2020, au montant de 84 282,85 \$ plus les taxes applicables totalisant un montant de 96 904,20 \$, le tout tel que décrit au devis numéro 2020-001.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-077

M.2 FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE / DÉMARCHE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

2 mars 2020

ATTENDU que Monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU que Monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'appuyer Monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, dans ses démarches effectuées auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à Monsieur Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, Madame Catherine McKenna.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, Madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2020-03-078

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 24.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse